

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



"HOUI SOIT QUI MAL Y PENSE."

VOL. 1.

MONTREAL, JEUDI, 27 JUIN, 1844.

NO. 14.

Les Enfants de la France.

AIR Vaudeville de Turenne.

Reine du monde, ô France, ô ma patrie !
Soulève enfin ton front cicatrisé.

Sans qu'à tes yeux leur gloire en soit flétrie,
De tes enfans l'étendard s'est brisé. (bis)

Quand la fortune outrageait leur vaillance,
Quand de tes mains tombait ton sceptre d'or,

Tes ennemis disaient encor :

Honneur aux enfans de la France ! (bis)

De tes grandeurs tu sus te faire absoudre,
France, et ton nom triomphé des revers.

Tu peux tomber, mais c'est comme la foudre
Qui se relève et gronde au haut des airs. (bis)

Le Rhin, aux bords ravis à ta puissance
Porte à regret le tribut de ses eaux ;

I crie au fond de ses roseaux ;

Honneur aux enfans de la France ! (bis)

Pour effacer des coursiers de Barbare

Les pas emprunts dans tes champs profanés,
Jamais le ciel te fut-il moins avare ?

D'épis nombreux vois ces champs couronnés,
D'un vol fameux prompts à venger l'offense,

Vois le beaux arts consolant leurs autels,

Y graver en traits immortels ;

Honneur aux enfans de la France ! (bis)

Prête l'oreille aux accens de l'histoire :

Quel peuple ancien devant toi n'a tremblé ?
Quel nouveau peuple envieux de ta gloire,

Ne fut cent fois de ta gloire accablé ! (bis)
En vain l'Anglais a mis dans la balance

L'or que pour vaincre ont mendié les rois,
Des siècles entends-tu la voix ;

Honneur aux enfans de la France ! (bis)

Dieu qui punit le tyran et l'esclave,

Veut te voir libre, et libre pour toujours.

Que tes plaisirs ne soient plus une entrave :

La Liberté doit sourire aux amours. (bis)

Prends son flambeau, laisse dormir sa lance ;

Instruis le monde, et cent peuples divers

Chanteront en brisant leurs fers ;

Honneur aux enfans de la France ! (bis)

Relève-toi, France, reine du monde ;

Tu vas cueillir les lauriers les plus beaux.

Oui, d'âge en âge, une palme féconde

Doit de tes fils protéger les tombeaux. (bis)

Que près du mien, telle est mon espérance,

Pour la patrie admirant mon amour,

Le voyageur répète un jour ;

Honneur aux enfans de la France ! (bis)

La Revolution de Juillet 1830.

SUITE.

La chambre, de son côté, jugea nécessaire d'adresser une *Proclamation au peuple français*, pour rendre compte au pays de ce qu'elle avait cru devoir faire dans l'intérêt général, et pour annoncer les *garanties* qu'elle était dans l'intention d'exiger du nouveau gouvernement, "pour rendre la liberté forte et durable." Cette délibération fut rédigée et signée individuellement, séance tenante, et il fut arrêté qu'elle serait imprimée et publiée avec les noms des signataires, et portée à l'instant au prince Lieutenant-général.

Aussitôt l'assemblée en corps, précédée de ses huissiers parés des couleurs nationales, ayant à sa tête ses trois premiers vice présidents (Laffitte, B. Délessert, Dupin aîné,) se rendit au Palais-Royal, aux acclamations de tous les citoyens.

Après la réponse du duc d'Orléans, on résolut de se transporter sans délai à l'Hôtel-de-ville.

Le prince Lieutenant-général monta à cheval, seul, sans gardes, sans escorte, sans un seul aide-de-camp, à ses côtés, marchant plein de confiance à vingt pas en avant de la colonne des députés, qui le suivaient à pied (1). Ce cortège, vraiment populaire, traversa les défilés des barricades, au milieu d'une foule immense de peuple, qui ne tarda pas à presser avec ses bras nerveux une double haie pour faciliter la marche du cortège. Le duc D'Orléans arriva ainsi à l'Hôtel-de-ville, accueilli par des *vivaux* dont l'énergie augmentait à mesure qu'il avançait.

On traversa, non sans peine, l'affluence qui remplissait la place de l'Hôtel-de-ville, et le prince fut porté plutôt qu'il ne monta dans la grande salle. Là, le général Lafayette et les membres de la "Commission municipale" s'étant formés en cercle près du "Lieutenant général" avec les trois "viceprésidents" de la chambre, M. Viennet, d'une voix forte et retentissante, fit une nouvelle lecture de la "Proclamation" de la chambre des Députés, qui fut couverte de bravos et d'applaudissements. Tel fut le véritable programme de l'Hôtel-de-ville !

L'enthousiasme fut porté au comble lorsqu'on vit le duc d'Orléans, ayant à sa droite le général Lafayette se présenter à l'une des fenêtres, et saluer le peuple, le drapeau tricolore à la main.

De retour au Palais-Royal, il fallut s'occuper du gouvernement.

La commission de l'Hôtel-de-ville, ne prenant conseil que de son zèle, avait un peu étendu ses attributions. Au lieu de rester simplement "commission municipale," titre sous lequel elle avait été instituée, elle avait pris le titre de "Com-

(1) Laffitte boiteux, et B. Constant malade, étaient portés en litière.

mission du gouvernement." (2) Elle avait même pris sur elle de nommer, le 30 Juillet, un ministère composé ainsi qu'il suit :

Le général Gérard, à la guerre ; Bignon, aux affaires étrangères ; le baron Louis, aux finances ; Dupin aîné, aux sceaux ; duc de Broglie, à l'intérieur ; Guizot, à l'instruction publique ; le vice-amiral Truguet, à la marine. La commission avait encore nommé MM. Bavoux, préfet de police ; Chardel, directeur des postes ; Aïcc, Laborde, préfet de la Seine.

L'arrêté portant ces nominations fut envoyé et lu à la Chambre, Dupin aîné, ayant refusé d'accepter les sceaux, parce qu'il ne reconnaissait pas à la "Commission municipale" le droit de nommer des ministres, Dupont de l'Eure fut nommé à sa place.

Tout cela devait évidemment disparaître devant les attributions conférées par la Chambre au Lieutenant-général ; ces nominations du moins ne pouvaient subsister qu'autant qu'il les confirmerait ; désormais le gouvernement était, "non plus à l'Hôtel-de-ville, mais au Palais Royal.

Charles X le sentit si bien que, dans la soirée du 1er août, il s'avisait de conférer de son côté au duc d'Orléans le titre de Lieutenant-général du royaume, en lui adressant son abdication et celle du Dauphin, afin que le prince, investi par lui de cette qualité, parût n'exercer le pouvoir que de son consentement, et, pour ainsi dire, de son autorité.

Ce message fut apporté au Palais-Royal, dans la nuit du 1er au 2 août, à une heure du matin. Le duc d'Orléans n'était point encore couché : il était resté seul avec M. *** , et jetait les bases de son discours pour l'ouverture des Chambres. Il interrompit ce travail, et il écrivit de sa propre main au roi Charles X une lettre dans laquelle il accusait la réception des deux abdications, mais où il établissait, "Qu'il était Lieutenant-général par le choix de la chambre des Députés." Cette lettre fut portée cette nuit même à Rambouillet, par l'aide-de-camp de service (M. de Berthois.)

La veille, c'est-à-dire le 1er août, le prince Lieutenant-général avait composé son ministère, en acceptant presque tous les candidats de la commission municipale ; il les nomma directement par ordonnance, sous le titre de "Commissaire au département de"... Quelques jours plus tard, le le ministère fut organisé sur une base plus large. On institua deux classes de ministres, les uns à portefeuille, les autres avec le titre nu, sans traitements ni fonc-

(2) Le directeur du Bulletin des lois a même classé les actes de cette commission sous le titre de : "Gouvernement dictatorial ;" et du reste lui a conservé le titre de : "Commission municipale."

tions, et qu'on ne peut pas même dire avoir été ministres *ad honores* ! composé bizarre qui ne promettait point d'ensemble, point d'unité dans le pouvoir, point de secret dans les délibérations du conseil. Cette première composition offrait encore une singularité, en ce que C. Périer d'abord et Lafitte après lui, se trouvèrent à la fois membres du cabinet et présidents de la Chambre des Députés. Quoiqu'il en soit, ce ministère était composé de la manière suivante :

CONSEIL DES MINISTRES.

M. Dupont de l'Eure, garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice ;

M. le comte Gérard, lieutenant-général ministre secrétaire d'état au Département de la guerre ;

M. le comte Molé, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères ;

M. le comte Sébastiani, ministre secrétaire d'état au département de la marine ;

M. le duc de Broglie, ministre secrétaire d'état aux départements de l'instruction publique et des cultes, président du conseil d'état ;

M. le baron Louis, ministre secrétaire d'état au département des finances ;

M. Guizot, ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur ;

M. Jacques Laffitte, M. Casimir Périer, M. Dupin aîné, M. le baron Bignon,	}	Membres de la chambre des Députés.
---	---	------------------------------------

DUPIN AÎNÉ.

(À Continuer.)



Le Gouverneur est Arrivé !

Son excellence devrait bien être aussi prompt à former un ministère qu'il l'est à nous rendre visite. Il nous a pris par surprise, cependant.

surpris par la nomination des membres de son conseil. Qu'importe, il est venu au milieu de nous et de la manière suivante :

J'avais une idée qu'il viendrait tôt ou tard parmi nos citoyens comme un ange tombé du ciel ; voulant donc lui préparer une réception digne de son rang, de sa personne et de son excellence, je lui députai un messenger afin de me satisfaire sur ce point ; car je savais que la ville ne serait pas prête à lui donner ses clés de la manière que le demanderait l'occasion. Mon messenger fut admis dans les appartements de son Excellence qui le reçut avec



son urbanité ordinaire ; ce qui fit remarquer à mon homme qu'il vaudrait mieux pour ceux qui veulent pénétrer auprès de notre gouverneur, qu'il occupât la place de ses valets à la porte ; car, me dit-il, je pensai y perdre la vie, tant les diables s'acharnaient à me tourmenter, et ce ne fut qu'après que je leur en jurai sur mon honneur que je n'étais pas un solliciteur de place qu'ils me laissèrent passer. Après qu'il eut expliqué le but de sa visite, le gouverneur lui répondit que j'avais pris trop de trouble, car il venait de m'envoyer secrètement son



"AIDE DE CAMP"

m'avertir du moment auquel il serait

son entrée dans Montréal. Cette "aile-de-camp," je ne la vis jamais, Dieu merci !



et je fus tout surpris d'en entendre parler par mon messenger. Je pense qu'elle a fouté le camp ou n'a jamais été envoyée. Vous savez, les gens dans la position de Sir Charles disent qu'ils ont fait nombre de choses qu'ils n'ont jamais faites; c'est purement une formalité diplomatique, un mensonge gouvernemental, je le dois en justice à mon messenger de dire qu'il fut très-expéditif dans son expédition.



Il faillit perdre son couvre-chef, tant il venait à bride abattue, tambour battant, mèche allumée ! et puis il faillit perdre la tête tant il fut ébahi de la politesse de son Excellence.

Mais, curieux lecteur, il faut faire comme notre gouverneur : je l'ai dit mais je ne l'ai pas fait. Je vous ai promis le récit de son entrée pour ce numéro-ci, mais je ne puis accomplir ma promesse.

Soyez donc *patients* et n'en devenez pas *malade*, si je vous remets à Mardi..... Mardi ! le dîner à M. Barthe et l'entrée du gouverneur.... O, ça payera !... En attendant buvons à leur santé. Que son Ex-



cellence nous pardonne si nous buvons hors d'une *cruche* ; pourquoi se trouve-t-il en mauvaise compagnie ?—

Dîner fantastique à M. Barthe.

J'avais préparé un dîner emblématique pour M. Barthe, mais des circonstances imprévues empêchent l'exécution des gravures qui l'accompagnent. Il est donc remis à Mardi. En attendant, je vous donne l'idée que mon farceur de confrère, le Fantasque se forme sur le festin que l'on prépare à M. Barthe :—

«L'Aurore annonce que les électeurs du comté d'Yamaska qui approuvent M. Viger ont invité à un banquet public M. Barthe et ses amis.

Des malins prétendent que c'est au contraire M. Barthe qui invite à dîner ses approbateurs, à même les fonds de M. Viger.

Pour le coup voilà qui est trop fort ! Vrai Dieu... monsieur... Viger... inviter... et payer... pour... prout... prout !! voilà qui n'a pas la vapeur du bon sens.

Il est vrai que les susdits malins ajoutent que la dépense ne serait pas extravagante vu le nombre des convives.

Vous m'en direz tant ! s'il n'y a personne, à la bonne heure !

Le mets qui, dominera dans cette occasion sera, dit-on, de la cervelle sautée aux cornichons.

Mais ces friandises-là sont difficiles à digérer et le peuple en est déjà rassasié, pour ne pas dire dégoûté.

Le seul plat de résistance sera un superbe dinde fricassé, *aux tomates*. (pardon du calembourg ; c'est sans le vouloir ; cela ne s'adresse nullement à un docteur de l'endroit vu que nous ne connaissons nullement ce gibier-là.)

Les plats ne manqueront pas, mais on ne garantit pas que les convives reste-

ront dans leur assiette.

On craint que la moutarde ne monte au nez des gens ; c'est très-nuisible à la constitution. (y aura-t-il du sel ?—*Charivari*.)

On craint beaucoup qu'on ne s'échauffe, qu'il ne s'élève quelque querelle et qu'il ne faille à la fin que M. Viger paie les verres cassés. Sur le montant cela ne paraîtra pas ; voilà long-tems, dit-on, qu'il paie la cruche fêlée.

Au dessert M. Barthe entonnera la chanson :

Parlons bas,
Parlons bas,

Voici venir Monsieur Judah !

Après le dessert, et pour bonnet de nuit on lira la dernière édition de la *crise-ministérielle*.—Dormez bien.

Cette dernière édition, outre les observations et considérations dont elle est considérablement augmentée, devra porter, dit-on, pour épigraphe cet axiome d'Hippocrate :—

Les *crises* trop prolongées ruinent la constitution et mettent en danger la vie du malade."

Un malheur n'arrive pas sans l'autre, "comme disent les vieilles femmes."

Au moment que son Excellence entrait en ville Lundi dernier, notre pressier nous détruisit les deux premières pages de notre journal, et tout cela par cause des cris et beuglemens que faisaient les admirateurs de Viger, Barthe & Cie., de manière que nous n'avons pu paraître qu'une fois cette semaine ; mais, chers lecteurs, vous allez être récompensés pour cette avarie, car nous nous proposons pour le prochain numéro de vous donner le *Fameux Dîner* de Mr. Barthe et autres, ainsi que l'entrée *triumphante* de Sir Charles en cette ville.

On dit que lors de la procession à l'entrée du gouverneur, M. Viger avait à côté de lui, dans son *Carrosse*, un jeune commis de l'Assurance Mutuelle, son neveu ; comme s'il n'avait pas pu trouver quelque chose de plus révérend, pour l'accompagner.



AUX AMATEURS DE LA CHANSON.

Nouvellement imprimé et à vendre au Bureau de ce Journal,

LE NOUVEAU
PASSE-TEMPS.

Recueil de *poésies, chansons, etc. etc.*
PRIX 6 Sous.

Montréal, 27 Juin, 1844.



LES POURQUOI ET LES PARCEQUE.

Pourquoi M. Barthe, en publiant des lettres de confiance, s'est-il montré fameux général ? Parcequ'il se fait un point de ne rien garder de privé.

Pourquoi M. Barnard mérite-il une place au conseil ? Parcequ'il est excellent solliciteur général.

Pourquoi L'Aurore est-elle comme le soleil sur le soir ? Parcequ'elle est sur son déclin.

Pourquoi faudrait-il plus d'une paire de lunettes à M. Barthe, si le banquet dont parlent ses amis lui est donné ? Parcequ'il lui en faudrait dix, vu qu'il y serait un homme "à dix nez" (à dîner.)

Pourquoi un animal que l'on a rendu méchant est-il comme un amateur de littérature ? Parcequ'il est "homme à lycée" (ennalidé.)

Pourquoi M. Barthe serait-il comme M. Viger, si on lui donnait le dîner dont il a déjà été question ? Parcequ'il y serait homme âgé (à arranger.)

M. Viger et la Société de St. Jean Baptiste.

M. LE CHARIVARI,

Que dites-vous de la Présidence de M. Viger à la Société de St. Jean Baptiste ? N'entrez-vous pas sur ce sujet les mêmes idées que moi : que c'est une affaire purement nationale, un devoir rendu au patron du pays, et non une affaire politique ou d'esprit de parti ; que l'on ne doit pas juger d'après cela que M. Viger a une grande influence chez les Canadiens, qu'il n'y est que comme particulier et que ce n'est que comme particulier très respectable qu'on l'a continué dans sa charge. Quoique celles-ci soient les opinions généralement données sur ce point, L'Aurore fait une allusion à la réélection de M. Viger qui laisserait à entendre qu'elle a eu lieu en vertu de son influence et non en vertu de sa respectabilité comme homme privé : et le Times parle plus ouvertement, et proclame hautement que M. Viger a une forte majorité chez les Canadiens. Il est inutile de dire qu'ils prononcent des faussetés atroces que les événements derniers démentent pleinement. Ces faussetés auront très-peu de poids au dedans du pays, mais elles pourraient produire au dehors une impression qui serait donner les autorités coloniales dans des erreurs ; il est donc du devoir des Canadiens de détruire cette impression sur-le-champ et si M. Viger souffre quelque désagrément en conséquence, il pourra rejeter le blâme sur ses amis dont les étourderies hâtent sa ruine. Il n'est pas

nécessaire d'ajouter que le meilleur moyen de détruire cette impression, serait pour la Société de St. Jean Baptiste, de convoquer une assemblée spéciale et de dresser des résolutions niant les avances de nos ennemis — je serais loin de recommander une nouvelle élection ; elle serait contre la forme, et il vaut mieux avoir recours au procédé déjà mentionné qui préservera le fond sain et sauf sans attaquer la forme.

Jé suis,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
CONSEIL.

TRIBUNAUX DE PARIS.

Avant l'ouverture de l'audience, un homme entre dans la salle de la police correctionnelle, et va prendre place sur un des bancs réservés aux parties et aux témoins, mais tout à coup il se lève comme s'il se fût assis sur un reptile, et s'écrie d'une voix avinée : "S.... ton cire ! j'abandonne la cassine pour ne plus la voir, et je la retrouve ici !... J'm'en vas, tant pis... Dites donc, les autres, quand on m'appellera, je suis à la porte, entendez-vous..." Tolabot... François Tolabot... n'oubliez pas."

Deux heures après, l'huissier fait entendre le nom de Tolabot "Présent ! présent, s'écrie du couloir la voix avinée... Gare donc, que je passe ; vous voyez bien qu'on a besoin de moi là dedans."

M. le président.—Vous êtes prévenu de voies de fait envers votre femme... (A la plaignante) : Dites-nous madame, quels sont les coups que votre mari vous aurait portés.

Tolabot.—Silence, mon épouse !

M. le président.—C'est à vous de vous taire : laissez parler votre femme, et n'ouvrez la bouche que quand on vous interrogera.

Mme. Tolabot.—Tous les coups possibles, des pieds à la tête... par devant, par derrière sans regarder où il tape.. C'est pas étonnant, un homme qui est toujours soûl.

Tolabot.—Silence mon épouse ! si je suis toujours soûl c'est le féminin de la chose.

M. le président.—Pour quels motifs votre mari vous frapait-il ainsi ?

Tolabot.—Je vous le dis, parcequ'elle est le féminin de la chose qu'elle vient de dire, que j'étais toujours soûl.

M. le président.—Si vous ne vous taisez pas, je vais vous faire sortir, et on vous jugera par défaut... Répondez, madame.

Mme. Tolabot.—Je n'en suis nullement connaisseuse. Je ne lui fais rien, je ne lui dis rien..... Je travaille toute la journée de mon état de vendeuse de coco.

Tolabot.—Bien sûr qu'elle ne boira jamais son fond... Je voudrais bien parler à mon tour M. le juge.

M. le président.—Voyons ! qu'avez-vous à dire ?

Tolabot.—Silence mon épouse ! je vais parler..... Je vous dirai donc que mon épouse que vous voyez là se met dans le vin jusqu'aux cheveux ; et comme je ne peux pas souffrir les femmes qui boit, je la corrige.. N'y a rien à dire à cela.

M. le président.— Il paraît, au contraire, que

c'est vous qui ne faites que boire.

Tolabot.— C'est nous deux... Voyez un petit peu comme je suis bon enfant : J'ai dit mon épouse : "Écoute, faisons un arrangement une femme ne doit pas tant boire qu'un homme je te donne le vendredi..... ce j'ur-là je ne promets de ne boire que de l'eau, de soigner les mioches et de faire la pouaille..... Moi, j'aurai les six autres jours..." Elle a trouvé qu'ur-j'ur c'était pas assez ; elle e a voulu deux.. j'y ai consenti... elle avait le mardi et le vendredi... Eh bien, elle allait sur mes jours à moi.. C'est y juste ?

La femme Tolabot.—C'est toi qu'allais sur les miens !

Après cette naïve exclamation, le tribunal n'avait pas besoin que des témoins vîssent déclarer que l'homme et la femme ne valaient pas mieux l'un que l'autre, et qu'ils se battaient mutuellement lorsqu'ils se trouvaient en état de viresse, ce qui arrivait à peu près tous les jours. Aussi M. le président se hâte-t-il de terminer ces débats hideux en renvoyant le prévenu de sa plainte.



Nous prenons la liberté de prévenir nos amis, et le Public en général, que nous nous chargeons d'imprimer tous les ouvrages que l'on voudra bien nous confier, tels que Livres, Pamphlets, Annonces, Avertissemens, Cartes, lettres pour invitation aux funérailles, Blancs pour Notaires, Avocats, Hussiers, etc. etc. Nous serons ponctuel aux ordres que toutes personnes voudra bien nous donner et nous ferons tous notre possible pour satisfaire ceux qui nous encouragent. Pour nos conditions, elles seront à aussi bas prix qu'à aucune autre Imprimerie, la diligence, et la bauté, que nous donnerons à nos ouvrages, nous attireront, nous l'espérons, l'en couragement de tous nos concitoyens.

CHAPELEAU ET LAMOTHE. RELIEURS.

RUE STE. THERESE, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. Starke et Cie. et Loui Perrault.

Montreal, 10 Mai, 1844.

CONDITIONS DU CHARIVARI CANADIEN.

Ce Journal se publie deux fois par semaine, le Mardi et Vendredi matin, à raison de deux sous la feuille, ou 15 sous par mois pour la ville, et 2s 6d pour quatre mois pour la campagne, payables d'avance.

LISES DES AGENTS POUR LE CHARIVARI MM. R. Cayer, Quebec, F. X. Labelle, Boucherville, P. Fortin, Laprairie.

Imprimé et publié par A. FORTIER, Rue des Commissaires, No. 33; près du Marché Neuf.